

Argentan, le 7 mai 2020

La Principale,

Aux parents d'élèves et responsables légaux
de 6^{ème} et 5^{ème}

Objet : Réouverture du collège – consignes

La Cheffe d'établissement
Morgane RENARD

Madame, monsieur,

Dossier suivi par

Collège F. TRUFFAUT
26, rue du Paty – B.P.
30208
61201 ARGENTAN Cedex

Téléphone
02.33.67.31.34

Fax 02.33.39.34.95

Mail ce.0611023f@ac-caen.fr

L'établissement est à nouveau ouvert aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème} à partir du lundi 18 mai. Afin d'organiser au mieux l'accueil des collégiens et de préparer les nouveaux emplois du temps, les professeurs principaux contactent les familles pour **les sonder sur la venue de leur enfant au collège.**

En effet, si le retour en milieu scolaire s'effectue sur la base du volontariat, il ne peut l'être que sous certaines conditions. Il est donc important que chacun ait connaissance de ces modalités et informe rapidement l'établissement de son choix.

Les équipes du collège sont très fortement mobilisées pour organiser un accueil efficace, humain, rassurant ainsi qu'un enseignement respectueux du cadre sanitaire. La préoccupation pédagogique est centrale, mais s'adapte bien évidemment au contexte.

Avant de vous présenter les nouvelles modalités d'accueil, nous tenons à souligner les valeurs fortes et objectifs de notre institution :

- Le retour des élèves en classe est un **moment privilégié pour les écouter sur leur expérience** du confinement et faire un bilan de la situation de chacun·e. Par la suite, l'enjeu n'est pas de finir les programmes mais de s'assurer que les élèves **maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions.** Il s'agit d'éviter que les difficultés non surmontées au cours de cette année si particulière ne s'ancrent durablement.
- Après une crise sanitaire, le retour à la vie antérieure « comme avant » n'est pas possible, il est alors nécessaire d'envisager une (re)prise de la vie et notamment de la vie scolaire. Ce moment de transition, personnelle et collective, va nécessiter un effort de (re)construction et conduire nécessairement à des aménagements et des transformations.
- L'École, perçue comme un lieu de vie sécurisé, permet aux élèves de **(re)trouver « un quotidien apaisé »**. En effet, le sens de l'école et des apprentissages scolaires et surtout le contact d'adultes rassurants, dans leurs conduites et leurs propos, sont susceptibles d'aider les élèves à prendre de la distance, à **dissiper les inquiétudes et à se projeter dans l'avenir.**

Les questions que nous vous soumettons sont les suivantes :

1. Votre enfant viendra-t-il en classe à partir du 18 mai ?	
2. Votre enfant sera-t-il demi-pensionnaire ou externe ?	
3. Votre enfant utilise-t-il les transports en commun ?	Ceux du Conseil Départemental ? Sur quels horaires ?
	Ceux de la ville ? Sur quels horaires ?

Les informations suivantes vous permettront de vous positionner en cas de doute et de mesurer les changements de cette « petite rentrée » :

Horaires	Les emplois du temps débuteront entre 8h et 9h30 et finiront entre 15h30 et 17h.
Accueil hebdomadaire	Les journées scolaires seront concentrées sur le lundi / mardi / jeudi / vendredi . Le mercredi sera consacré aux activités de nettoyage approfondi et à l'accueil d'autres élèves tels que les 3 ^{ème} pour ce qui concerne l'orientation et les informations générales (DNB...).
Demi-pension	Le service de restauration fonctionne, la demi-pension est donc possible. Les nouvelles règles sanitaires sont appliquées. Les élèves qui étaient demi-pensionnaires peuvent changer de régime et devenir externes.
Effectifs	Les élèves de 6 ^{ème} et 5 ^{ème} seront accueillis en groupe de 15 maximum (10 à 12 probablement)
Composition des groupes	Les classes seront donc recomposées selon des critères impactant fortement les emplois du temps : demi-pension, usage des transports scolaires et lieu d'habitation, LV2. Les options ne sont pas prioritaires. Le groupe classe n'existe plus.
Lieu de travail	Les groupes se déplaceront au minimum dans l'enceinte du collège afin d'éviter tout croisement : chaque groupe sera donc installé dans une salle de classe pour la journée, ce sont les professeur-es qui se déplaceront dans les salles. Les activités physiques et sportives se pratiqueront dans la mesure du possible en extérieur. Les élèves devront donc porter des tenues de sport dès le matin selon leur emploi du temps.
Durée de cours	Les cours seront dispensés sur des créneaux de 2h afin de limiter les changements d'interlocuteurs, de permettre aux professeur-es d'assurer le suivi des gestes sanitaires (lavage des mains systématiques en début de cours) et de disposer de temps suffisant pour enseigner.
Temps de pause	Il n'y aura pas de récréation au sens habituel du terme. Les sorties ont pour but de détendre les élèves, de s'aérer, de s'amuser mais en <u>respectant strictement les règles sanitaires</u> , sous la responsabilité du professeur.
Etude surveillée	Les élèves seront sous la responsabilité permanente des enseignant-es sur le temps de classe et des AED sur le temps de pause méridienne. Les études surveillées ne sont pas maintenues. Les emplois du temps seront construits selon des créneaux horaires consacrés exclusivement à l'enseignement.
Cours en présence et/ou à distance	La quasi-totalité des professeur-es sera présente au collège pour assurer les cours. Ceux ne pouvant être sur place assureront les cours à distance. Les cours ne seront pas effectués à la fois en présentiel et en distanciel. Dès lors où un professeur réalise son cours en classe, il n'est plus en devoir d'assurer le télétravail mené depuis le début du confinement. En revanche, le travail (leçons...) donné à l'ensemble des élèves sur l'ENT ou Pronote bénéficie également aux élèves restant à domicile. Si les parents souhaitent bénéficier d'un enseignement à distance, ils peuvent contacter le CNED.
Période	Cette organisation débute le 18 mai et se prolonge jusqu'au 29 mai . Des informations sur la suite du dispositif en juin seront rapidement transmises en fonction des directives nationales.

Assiduité et règlement intérieur	Les élèves qui s'engagent à venir ont <u>obligation d'assiduité</u> (il ne s'agit pas d'une scolarisation « à la carte »). Un contrôle de la présence de chacun sera donc assuré. Si un élève s'absente sans excuse justifiée et recevable, il ne sera plus accepté dans l'établissement.
	Les élèves qui ne se sont pas engagés à venir ne pourront pas être acceptés au collège avant la semaine suivante. S'ils se manifestent pour intégrer à nouveau le collège, ils s'engagent à être assidu. Les familles doivent prévenir le collège la semaine qui précède l'arrivée de l'élève.
	Ces conditions d'assiduité sont strictes car elles permettent de garantir la mise en œuvre du dispositif et de protéger les personnels comme les élèves des risques sanitaires.
Règles sanitaires strictes Règlement intérieur	Les consignes sanitaires doivent être rigoureusement respectées par tous les adultes et élèves : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Prise de température des élèves assurée par les familles avant l'arrivée au collège (évacuation scolaire au-delà de 37,8°) ◆ Port du masque obligatoire : masque personnel à l'extérieur du collège, masque de l'établissement à l'intérieur du collège ◆ Respect de la distanciation physique : des repères visuels sont créés dans tous les espaces extérieurs et intérieurs du collège ; les salles de classe sont réorganisées selon les effectifs des groupes ◆ Respect des gestes barrières : nettoyage des mains, posture, usage d'équipement jetable et/ou uniquement personnel (aucun échange d'objet ne doit être fait entre élèves) ◆ Désinfection générale des salles de classe occupées après chaque journée, nettoyages réguliers en cours de journée ◆ Aération des espaces ◆ Matériel pédagogique et scolaire : chaque personne (adulte et collégien) doit disposer de son propre matériel
<ul style="list-style-type: none"> ■ Formation ■ Sensibilisation ■ Mesures disciplinaires 	Le personnel et tous les élèves seront formés aux règles sanitaires à respecter dès leur arrivée au collège. Ces règles doivent être appliquées sans condition et la discipline mise en œuvre parfaitement suivie. Dans le cas contraire, l'élève mettant en danger les autres usagers, se verra exclu de l'établissement.
Priorités : « Santé, bien-être, enseignement »	Le dispositif mis en place privilégie les conditions sanitaires et a pour objectif de protéger la communauté éducative. Les conditions d'enseignement sont donc naturellement modifiées. Les apprentissages sont un enjeu fort qui continue de mobiliser les équipes pédagogiques, mais cela ne peut se faire qu'une fois les conditions sanitaires satisfaites et le bien-être des élèves assuré. Les enseignant-es ont donc pour priorité le développement des compétences civiques, le soutien des élèves fragilisés et enfin la transmission des connaissances et savoirs-faire/être. Ces objectifs, en partie nouveaux, permettront d'engager un retour scolaire garantissant la protection du plus grand nombre et l'enseignement scolaire auquel nous sommes profondément attachés.

Nous vous remercions de votre aide car la sensibilisation des enfants aux gestes barrière suppose l'implication de tou·tes. Nous sommes bien sûr à votre écoute et tâchons de vous apporter l'information la plus précise et claire possible notamment à travers le site du collège, mis à jour très régulièrement.

Les équipes sont investies et confiantes dans la mise en œuvre de ce dispositif d'envergure qui nous engage vers de nouvelles pratiques réalistes grâce à l'implication de toute la communauté éducative. Les élèves et leurs parents doivent être, avec le personnel du collège, partie prenante de cette épisode scolaire inédit.

Bien cordialement,

Morgane Renard

